

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS197

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et des orientations des entreprises conventionnées prévues au même article »

les mots :

« mentionnées au II du même article L. 5132-2-1 ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« à ces entreprises »

les mots :

« aux entreprises conventionnées mentionnées au III de l'article L. 5132-2-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.